



MINISTERE DE LA PECHE ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

Plan d'aménagement de la pêche aux poissons démersaux Madagascar



Avril 2013

Préface

L'Etat se doit d'assurer une gestion optimale des ressources halieutiques pour le bien-être des générations actuelles et futures. Cette branche d'activité économique met en jeu à la fois des intérêts publics et privés, parfois complexes mais souvent importants. Parmi les ressources exploitées, les poissons démersaux occupent une place non négligeable, vu sa contribution du point de vue socio-économique (création d'emplois, source protéinique et nutritionnelle, source de devises). Jusqu'à présent, aucun plan d'aménagement n'a été développé pour les pêcheries des poissons marins en général et des poissons démersaux en particulier.

Le Ministère de la Pêche et des Ressources Halieutiques vient d'élaborer, avec l'appui des Partenaires (Projets EAF Nansen et SWIOFP) et la participation active de toutes les parties prenantes (Groupe de Travail National), un Plan d'aménagement de pêche de poissons démersaux.

Ce plan met en exergue l'analyse des différentes contraintes sur la pêche de poissons démersaux et les mesures à prendre pour atténuer ces problèmes .

J'invite par conséquent tous les acteurs concernés par le secteur des pêches maritimes (les pêcheurs, les opérateurs, la société civile ainsi que les autres départements ministériels concernés), à mettre en œuvre et à respecter les mesures contenues dans ce plan. Ces mesures sont en parfaite adéquation avec les actions visant à améliorer l'économie nationale, la durabilité des ressources et le niveau de vie des pêcheurs à Madagascar.

L'adoption de ce plan d'aménagement constitue un pas de plus pour la bonne gestion des ressources halieutiques. Je souhaiterais que les mesures qu'il contient, soient pleinement mises en œuvre.

Je tiens à féliciter tous les partenaires techniques et financiers, et les acteurs concernés par le secteur de la pêche maritime pour avoir reconnu la nécessité de développer un tel instrument de gestion.

Enfin, je ne saurais conclure cette préface, sans exprimer mes remerciements les plus sincères au programme EAF NANSSEN financé par la NORAD et exécuté par la FAO et le projet SWIOFP financé par le GEF et exécuté par la Banque Mondiale , pour l'appui précieux qu'ils ont pu apporter au Ministère de la Pêche et des Ressources Halieutiques dans l'élaboration du plan d'aménagement de pêche de poissons démersaux.

ACRONYMES

AEP	Approche Ecosystémique des Pêches
AGR	Activités Génératrices de Revenu
AMP	Aire Marine Protégée
AMPA	Agence Malagasy de la Pêche et de l'Aquaculture
APMF	Agence Portuaire Maritime et Fluviale
CCNGP	Conseil Consultatif National pour la Gestion des Pêcheries
CNGIZC	Comité National de la Gestion Intégrée de la Zone Côtière
CRGIZC	Comité Régional de la Gestion Intégrée de la Zone Côtière
CSP	Centre de Surveillance des Pêches
CTD	Collectivités Territoriales Décentralisées
CTE	Comité Technique d'Evaluation
DCP	Dispositifs de Concentration des Poissons
DREF	Direction Régionale de l'Environnement et des Forêts
DRPRH	Direction Régionale de la Pêche et des Ressources Halieutiques
EAF NANSEN	Ecosystem Approach in Fisheries NANSEN
ERE	Evaluation des Risques Ecologiques
FAO	Food and Agriculture Organisation
GEF	Global Environment Facility
GPS	Global Position System
GTN	Groupe de Travail National
IEC	Information - Education - Communication
IMF	Institution de Micro Finance
INDNR	Illégale Non Déclarée Non Réglementée
MECIE	Mise en Comptabilité des Investissements à l'Environnement
MEF	Ministère de l'Environnement et des Forêts
MENSUPRES	Ministère de l'Enseignement Supérieur et des Recherches Scientifiques
Min Agri	Ministère de l'Agriculture
Min El	Ministère de l'Elevage
MPRH	Ministère de la Pêche et des Ressources Halieutiques
NORAD	Norwegian Agency for Development Corporation
ONE	Office National pour l'Environnement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
SWIOFP	South West Indian Ocean Fisheries Project

SOMMAIRE

1.0 INTRODUCTION	- 1 -
1.1 Contribution de la pêche à l'économie nationale	- 1 -
1.2 Objectif global du plan d'Aménagement	- 1 -
1.3 Raison d'être du Plan	- 1 -
2.0 LES LIENS AVEC D'AUTRES INSTRUMENTS	- 2 -
3.0 APERÇU DE LA PECHE ET DES RESSOURCES EXPLOITEES	- 2 -
3.1 Description de la pêcherie de poissons démersaux.....	- 2 -
<i>Engins de pêche</i>	- 3 -
a - Pêche traditionnelle :	- 3 -
b - Pêche artisanale :	- 3 -
c - Pêche industrielle :.....	- 3 -
3.2 Espèces exploitées	- 3 -
3.3 La gestion actuelle du secteur	- 3 -
4.0 METHODOLOGIE DU PLAN D'AMENAGEMENT	- 4 -
4.1 Portée	- 4 -
4.2 Observation sur l'évaluation des risques écologiques.....	- 4 -
5.0 OBJECTIFS D'AMENAGEMENT ET OPERATIONNELS DU PLAN D'AMENAGEMENT	- 5 -
Objectif d'aménagement N°1: Exploitation durable des ressources halieutiques exploitées.....	- 5 -
Objectif d'aménagement N°2: Préservation des écosystèmes et réduction des impacts des activités humaines sur l'environnement	- 5 -
Objectif d'aménagement N°3: Amélioration des conditions de travail et de vie des communautés de pêcheurs.-	5 -
Objectif d'aménagement N°4: Amélioration de la gouvernance de la pêcherie des poissons démersaux	- 6 -
6.0 MESURES DE GESTION ET INDICATEURS DE PERFORMANCE	- 6 -
7.0 DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES ET AUTRES CONSIDERATIONS	- 6 -
8.0 MISE EN ŒUVRE: RAPPORTS ET REVISION DU PLAN D'AMENAGEMENT	- 7 -
9.0 COUTS/ BENEFICES ET CONSEQUENCES DES CAPACITES	- 7 -
10.0 CADRE LOGIQUE	9

1.0 INTRODUCTION

1.1 Contribution de la pêche à l'économie nationale

Le secteur Pêche et Aquaculture occupe une place prépondérante dans l'économie et la vie sociale à Madagascar. Il est classé parmi les 5 principaux secteurs porteurs de la nation avec les secteurs Tourisme, Mine, Industrie manufacturière et Petites et Micro entreprises. Sa contribution au PIB national est de 10 %. Le secteur procure près de 150000 emplois, aussi bien du personnel en mer que celui à terre. Il est un des pourvoyeurs de devises pour le pays, atteignant 234 milliards d'Ariary en 2009 soit l'équivalent de 117 millions de dollars. Le sous-secteur pêche industrielle crevettière tient une place importante et assure les 90% de la production. La partie restante, soit 10 % des produits d'exportation, est assurée par la pêche traditionnelle maritime). En effet, le sous-secteur traditionnel apporte la majeure partie des poissons destinés à la consommation locale. La consommation de produits halieutiques par tête de la population est estimée à 7kg par an.

1.2 Objectif global du plan d'Aménagement

Les objectifs globaux du plan d'aménagement reposent sur les objectifs de la Politique sectorielle du Ministère de la Pêche et des Ressources Halieutiques qui préconisent:

- L'augmentation de la disponibilité des produits halieutiques sur le marché pour satisfaire les besoins en protéines animales de la population et pour assurer la sécurité alimentaire.
- Le maintien de la qualité des produits halieutiques destinés à l'exportation pour contribuer à l'entrée en devises et à l'amélioration de la croissance économique.
- Le respect des mesures adéquates pour la préservation et la gestion durable de la ressource halieutique.
- La professionnalisation de la petite pêche et de l'aquaculture à petite échelle pour contribuer à la lutte contre la pauvreté et améliorer les conditions de vie des pêcheurs et des petits aquaculteurs.

1.3 Raison d'être du Plan

La filière des poissons démersaux fait l'objet de préoccupations de la part du Gouvernement malgache car elle contribue à l'amélioration du niveau de vie des pêcheurs, à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population et au développement de l'économie nationale.

Madagascar n'a pas de plan d'aménagement de la pêcherie démersale. Auparavant, la priorité du Gouvernement malagasy est le développement de l'exploitation des produits lucratifs qui procurent au pays des devises. C'est pourquoi, les plans ou les embryons de plans

d'aménagement élaborés concernent les crevettes côtières, les langoustes, les trépangs, les céphalopodes et les crabes. Aucun poisson marin n'est concerné par un plan d'aménagement quelconque. Dès lors, il apparaît urgent de mettre en place des mesures de gestion de manière à garantir une exploitation durable de la pêche des poissons démersaux pour atteindre les objectifs escomptés. Cette approche développée par le projet EAF-Nansen offre une bonne opportunité pour trouver des solutions négociées aux nombreux problèmes de gestion de la pêche des poissons démersaux.

2.0 LES LIENS AVEC D'AUTRES INSTRUMENTS

Le plan d'aménagement de la pêche des poissons démersaux de Madagascar est conforme au Code de Conduite pour une Pêche Responsable de la FAO (1995) qui a servi à définir et à mettre en place le Plan Directeur de la Pêche et Aquaculture de Madagascar, à l'Approche Écosystémique des Pêches (AEP), aux principes du développement durable, au plan de mise en œuvre du Sommet Mondial sur le Développement Durable amendé à Rio en 2012, à l'approche de précaution, à la Convention sur la Diversité Biologique (CBD), à la Convention de Nairobi, à la Conférence mondiale sur l'environnement humain (1972), à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (1982), à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et son plan Action 21 (1992), à la Déclaration de Reykjavik (2001), au Sommet mondial pour le développement durable (2002) et à la Stratégie Nationale de bonne gouvernance des pêches maritimes à Madagascar(2012).

3.0 APERÇU DE LA PECHE ET DES RESSOURCES EXPLOITEES

3.1 Description de la pêche de poissons démersaux

Trois segments de pêche ont été identifiés à Madagascar selon l'Ordonnance 93/022 du 04 mai 1993:

- La pêche traditionnelle est définie comme étant une pratique à petite échelle qui se réalise surtout à pied ou bien à l'aide d'embarcation non motorisée. En 2008, elle représente près de 150.000 emplois. 73 % de la production halieutique nationale, estimée à 150.000 tonnes en 2008, proviennent de cette forme de pêche.
- la pêche artisanale est caractérisée par l'emploi d'embarcations motorisées de puissance motrice inférieure ou égale à 50 cv et,
- la pêche industrielle se pratique, généralement, au moyen des bateaux de puissance motrice supérieure à 50CV

Parmi les trois segments identifiés, celui de la pêche traditionnelle reste la plus importante à Madagascar de par le nombre d'engins de pêche et de pêcheurs recensés. Le segment pêche traditionnelle reste le moins étudié. Son contrôle s'avère difficile bien qu'il soit jugé comme étant le segment qui exerce des pressions (effort de pêche) très importantes sur les ressources, elle tient la première place quant à l'approvisionnement en produits halieutiques du marché intérieur.

Engins de pêche

a - Pêche traditionnelle :

engins de pêche utilisés: *Palangrotte.Palangres- Filets maillants- Filets maillants à petites mailles- Filet maillant à grandes mailles: Jarifa - Filet maillant à grandes mailles: GTZ- Filets sennes -Valakira*

Embarcations *pirogues monoxyles mues à la pagaie ou à la voile*

b - Pêche artisanale :

avec des vedettes munies de moteur « in bord » ou « hors-bord ».inférieur à 50CV En 2006, on a pu recenser 259 vedettes motorisées d'embarcations,.

c - Pêche industrielle :

La pêche industrielle avec des navires munis de moteur supérieur à 50CV ,aux poissons démersaux a commencé au début des années 2000.a atteint 1200t en 2004. En termes de production et de valeurs, les poissons débarqués annuels varient entre 50 000 et 55 000 tonnes (2001 à 2011). 1,8 % de ce tonnage, représenté par des poissons démersaux soit 1 012 tonnes en 2011, est exporté et la valeur correspondante a atteint 11,8 milliards d'Ariary

3.2 Espèces exploitées

Les familles telles *Lethrinidae, Lutjanidae, Serranidae, Sparidae ,Carangidae, Mullidae* sont les mieux représentées. Leur répartition géographique est presque méconnue. Il en est de même pour les stocks.

3.3 La gestion actuelle du secteur

Les activités de la pêche et de l'aquaculture sont régies par l'Ordonnance 93-022 du 04 mai 1993 portant réglementation de la pêche et de l'aquaculture qui parle de la gestion des pêcheries (par l'institution de commission interministérielle de pêche et d'aquaculture et par la préparation et le maintien à jour de plans d'aménagement des pêcheries et de la conservation des stocks

Les mesures de gestion appliquées aux pêcheries des poissons démersaux concernent surtout la pêche artisanale et industrielle (Octroi de licence, caractérisation des engins et de la flotte,

Octroi de licence pour la pêche commerciale ; Paiement de redevances; Définition des engins de pêche autorisés; Limitation de la puissance de moteur pour chaque catégorie de pêche; Respect des espèces prohibées et défendues; Interdiction de détenir des captures non ciblées, de transborder en haute mer , d'accéder à certaines zones de pêche non autorisées).

Pour la pêche traditionnelle, la mesure prise concerne seulement le maillage des filets maillants, limité à 40 mm étiré.

4.0 METHODOLOGIE DU PLAN D'AMENAGEMENT

Toutes les parties prenantes dans le domaine de la pêcherie aux poissons démersaux se sont convenues pour l'élaboration du plan d'aménagement d'une manière participative, inclusive et consensuelle. Un Groupe de Travail National (GTN) a été mis en place pour discuter les volets techniques, écologiques, sociaux et administratifs de l'élaboration du plan.

Des séances de travail ont été alors effectuées pour la détermination de la portée du plan, l'élaboration du rapport de référence (voir document en annexe) ainsi que l'observation sur l'évaluation des risques écologiques de la pêcherie des poissons démersaux.

Pour appuyer le GTN dans la préparation de ce plan d'aménagement, un consultant international a été recruté.

4.1 Portée

Ce plan d'aménagement concernera la pêcherie des poissons démersaux de trois (3) régions de Madagascar (Atsimo Andrefana ou Toliara, Boeny ou Mahajanga et Atsinanana ou Toamasina) exploités par les pêcheurs traditionnels, artisanaux et industriels opérant dans les eaux sous juridiction malgache, notamment sur le plateau continental (récifs, lagons, mangroves, bancs) et le talus continental. Les méthodes impliqués; sont les Palangres, palangrottes, filets maillants, lignes de fond, senne de plage, harpon

Ce plan sera mis en œuvre pour une durée de 5 ans avec des évaluations annuelles. et les acteurs sont constitués par l'administration des pêches et ses partenaires, ainsi que les pêcheurs. Une harmonisation se fera au niveau régional Les quatre principales valeurs nécessaires pour atteindre le but sont les suivantes : la rentrée de devises, la création d'emplois, la contribution à la sécurité alimentaire, et la durabilité de la ressource.

(voir annexe 1:tableau des portées et annexe 2: tableau des acteurs)

4.2 Observation sur l'évaluation des risques écologiques

L'ERE a été l'outil utilisé pour identifier les enjeux et problèmes de la pêcherie, de les hiérarchiser en utilisant l'analyse des risques, de manière à se concentrer sur les enjeux les

plus importants, à un niveau de risque moyen ou élevé. Le niveau de risque a été évalué non seulement pour les atouts de la pêche, mais aussi sur les autres composantes de l'arbre générique à savoir, le bien-être humain, le bien-être écologique et la capacité de réalisation (gouvernance, facteurs externes). Des mesures de gestion ont aussi été proposées en réponse aux risques identifiés. Les résultats de l'ERE ont permis de proposer des mesures de gestion de la pêche aux poissons démersaux des trois Régions de Madagascar, afin d'améliorer sa contribution à l'économie malagasy.(voir annexe 3: tableau des enjeux)

5.0 OBJECTIFS D'AMENAGEMENT ET OPERATIONNELS DU PLAN D'AMENAGEMENT

Afin d'atteindre les principaux objectifs de la pêche, le plan d'aménagement de la pêche aux poissons démersaux côtiers de Madagascar s'est fixé des objectifs de l'aménagement associées à des objectifs opérationnels ainsi qu'il suit :

Objectif d'aménagement N°1: Exploitation durable des ressources halieutiques exploitées

Les objectifs opérationnels:

- 1.1 La réglementation de l'accès aux poissons démersaux pour la pêche traditionnelle
- 1.2 L'extension des zones de pêches
- 1.3 L'Amélioration des connaissances biologiques sur la ressource et les connaissances socio économiques de la pêche

Objectif d'aménagement N°2: Préservation des écosystèmes et réduction des impacts des activités humaines sur l'environnement

Les objectifs opérationnels sont :

- 2.1 Protéger les récifs coralliens, les mangroves et l'écosystème littoral ;
- 2.2 Promotion des réserves marines de pêche dans la région Boeny et Atsinanana
- 2.3 Protéger l'environnement aquatique des pollutions d'origine diverses

Objectif d'aménagement N°3: Amélioration des conditions de travail et de vie des communautés de pêcheurs

Les objectifs opérationnels sont :

- 3.1 Améliorer les revenus des pêcheurs
- 3.2 Renforcer les mesures de sécurité des pêcheurs en mer ;
- 3.3 Améliorer les capacités d'adaptation des pêcheurs aux changements climatiques
- 3.4 Valoriser et améliorer la visibilité du métier de pêcheur ;

Objectif d'aménagement N°4: Amélioration de la gouvernance de la pêche des poissons démersaux

Les objectifs opérationnels associés sont :

- 4.1 Compléter et mettre à jour les textes réglementaires en matière de pêche et d'améliorer leur application ;
- 4.2 .Faire la refonte du système de collecte des données statistiques adapté pour la pêche traditionnelle;
- 4.3 Renforcer la transparence des prises de décisions sur la pêche
- 4.4 Renforcer les capacités institutionnelles.

Les mesures d'aménagement convenues par les parties prenantes pour atteindre ces objectifs spécifiques sont résumées dans le cadre logique présenté en annexe.

6.0 MESURES DE GESTION ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

L'atteinte des objectifs de gestion visés par le plan d'aménagement de la pêche des poissons démersaux à Madagascar sera évaluée grâce à une série d'indicateurs de performance visant à mesurer les performances de la pêche, de l'état des ressources et de l'environnement. Les valeurs des indicateurs de performance seront estimées à partir des données socio-économiques d'exploitation de la pêche issues des enquêtes et autres systèmes de collecte. Les données environnementales sont beaucoup plus complexes à collecter et nécessiteront une collaboration avec des institutions appropriées.

7.0 DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES ET AUTRES CONSIDERATIONS

A Madagascar, le Ministère de la Pêche et des Ressources Halieutiques (MPRH) est le premier responsable de la gestion du secteur Pêche. Pour mener à bien sa mission, le MPRH travaille, en étroite collaboration avec d'autres parties prenantes, autres départements ministériels, des institutions de formation et de recherche, des ONGs œuvrant dans le domaine de la pêche et la préservation des ressources, des groupements d'opérateurs du secteur, et des partenaires techniques et financiers.

Le Groupe de travail national (GTN) servira d'interface entre le Ministère et les autres parties prenantes pour la bonne marche de la mise en œuvre du plan d'aménagement, de manière participative et transparente. Un GTN restreint ou Comité de pilotage composé par les DRPRHs de chacune des 03 régions, des parties prenantes, des représentants du Ministère

central et un représentant du CCNGP va assurer le pilotage du plan. Un terme de référence est établi pour fixer les attributions de ce comité de pilotage.

8.0 MISE EN ŒUVRE: RAPPORTS ET REVISION DU PLAN D'AMENAGEMENT

Le plan d'aménagement de la pêcherie des poissons démersaux de Madagascar, ayant été élaboré de manière participative et transparente, devrait être mis en œuvre de la même manière. Cela contribuera à renforcer la confiance entre le gestionnaire des pêches (Ministère chargé de la Pêche), le GTN, les utilisateurs des ressources et le grand public.

Ce plan d'aménagement est prévu pour une période de cinq ans (2013 à 2017). Des évaluations annuelles sont prévues au cours desquelles des amendements pourront être apportés par le comité de pilotage.

Le comité de pilotage préparera un rapport général sur la mise en œuvre du plan comprenant les indicateurs de performance et les limites de référence. Ce rapport sera basé sur les informations et données sur la pêcherie telles que générées par le système statistique, les enquêtes et autres évaluations des stocks.

Ce plan d'aménagement qui reflète la compréhension actuelle des pêcheries concernées sera améliorée en fonction de la disponibilité des informations et de l'avancement des connaissances sur celle-ci. Sa mise à jour annuelle sera organisée par le Comité de pilotage et les autres parties prenantes. Aucun amendement ne pourra être apporté sans la consultation du comité de pilotage.

9.0 COUTS/ BENEFICES ET CONSEQUENCES DES CAPACITES

Du fait de nombreuses contraintes, dont la plus importante est l'insuffisance des informations et des données, nous nous sommes limités sur une analyse qualitative. En effet, la plupart des données économiques nécessaires ne sont pas disponibles au niveau du Ministère chargé de la Pêche ou les autres organismes. Le système actuel de collecte de données du Ministère chargé de la Pêche ne prend pas en compte les considérations économiques au-delà de débarquements et des prix. Les pêcheurs traditionnels n'enregistrent pas les données relatives à leurs activités.

Les bénéfices attendus de la mise en œuvre du plan d'aménagement de la pêcherie aux poissons démersaux pour la pêche traditionnelle à Madagascar comprennent :

- la connaissance de la production totale de poissons démersaux ;

- l'augmentation des revenus et l'amélioration des moyens de subsistance des pêcheurs ;
- l'apport protéinique et nutritionnel pour les consommateurs ;
- les devises tirées de l'exportation des espèces à grande valeur (poissons nobles) ;
- la valeur ajoutée réalisée dans le traitement ;
- la durabilité des captures des espèces ciblées et des stocks ;
- la réduction des impacts de la pêche sur les espèces non ciblées et les écosystèmes;
- la conservation des espèces démersales et de leurs habitats ;
- la contribution au développement économique de la région.

Il est attendu que les connaissances sur l'AEP et les capacités de gestion de l'administration des pêches et d'autres institutions et organisations impliquées soient améliorées de manière à développer ultérieurement des plans de gestion visant d'autres pêcheries.

La mise en œuvre du plan nécessite un budget conséquent afférent aux mesures préconisées. Madagascar dispose des ressources humaines et institutionnelles, ainsi que de la capacité de mise en œuvre. Toutefois, l'assistance d'experts aussi bien nationaux qu'internationaux ne pourrait être que bénéfique

10.0 CADRE LOGIQUE

Objectif d'Aménagement N°1 Exploitation durable des poissons démersaux

<i>Problèmes /Enjeux</i>	<i>Objectifs opérationnels</i>	<i>Mesures de gestion</i>	<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Limite de référence cible</i>	<i>Responsable / Evaluation</i>
E01-E02-E05-C08- Baisse des captures	1.1 La réglementation de l'accès aux poissons démersaux pour la pêche traditionnelle	Délivrance de carte de pêche traditionnelle Exiger des cahiers de suivi de captures	Nombre de carte de pêche délivrés ; Nombre de cahiers de suivi de captures	25% année 1, 50% en année 3 et 75% en année 4 et 100% en année 5	Projets; MPRH Groupements de pêcheurs
		Limiter les autorisations de collecte ;	Nombre d'autorisations de collecte délivrés ;	0% d'augmentation d'autorisations en année 5	MPRH
		réduction de l'usage de sennes de plage	Nombre de sennes de plage saisis ; Nombre de délits enregistrés;	Taux d'utilisation de sennes de plage réduite à 25 % Année 2 ; à 75 % à Année 5 ;	CSP –MPRH Groupements de pêcheurs
		intensifier la surveillance sur les zones concernées par le plan de gestion	Nombre d'équipes du CSP opérationnelles ;	chaque zone dotée d'une équipe de CSP des 3 régions ;	CSP - DRPRH
		introduire la gestion participative avec les communautés	Nombre de groupements formés et opérationnels ;	5 groupements /zone	DRPRH, CSP, Groupements de pêcheurs, ONGs
E02-E11-E12-H06 surexploitation des zones de pêche	1.2 l'extension des zones de pêches	Favoriser la motorisation et l'amélioration des embarcations	Nombre embarcations motorisées Nombre embarcations améliorées	5% des pêcheurs traditionnels titulaires de carte de pêche utilisent des embarcations motorisées en année 5	Opérateurs, pêcheurs – ONG – MPRH – IMF,
		Identifier de nouvelles zones de pêche avec les embarcations motorisées et améliorées ;	Nombre de nouvelles zones identifiées et utilisées ; Nombre de pêcheurs prospectant de nouvelles zones de pêche ;	5% des pêcheurs prospectent de nouvelles zones en année 5 ;	MPRH, Opérateurs, pêcheurs – ONG, recherche ;
		diversifier les ressources ciblées accessibles à la pêche traditionnelle ou artisanale (poissons démersaux profonds, récifs artificiels...)	Nombre pêcheries ciblées Nombre de groupements ciblant /type de pêcherie	Au moins une pêcherie accompagnée dans chaque région ;	PTF, Opérateurs, pêcheurs, ONGs, projets, DRPRH, recherche
		Mettre en place de DCP Utiliser des équipements tels que échosondeur et GPS;	Nombre de DCP fonctionnels ; augmentation des captures Nombre d'échosondeur et de GPS acquis	Augmentation de 10% de la capture des pêcheurs	MPRH, DRPRH, PTF –ONG - Groupements de pêcheurs

E04-E13-H06-C09 connaissances des ressources insuffisantes	1.3 Amélioration des connaissances biologiques sur la ressource et les connaissances socio économiques de la pêche	Evaluer les stocks de poissons démersaux ;	Nombre de campagnes rapport de campagne	rappports disponibles	MPRH –Institutions de recherche ONGs
		créer le réseaux d’experts et de chercheurs en halieutique	Nombre de réseaux créés ;	Au moins un réseau d’experts développé en cinq ans ;	Institution de recherche, MPRH
		améliorer les outils d'exploitation et de traitement de données	Nombre d' experts en exploitation de données formés	Au moins deux experts formés en exploitation des données ;	MPRH, Recherche, ONGs, projets
		exiger le rapatriement des données scientifiques ;	Données scientifiques rapatriées ;	100% de rapatriement de données en année 5	MPRH - Instituts de recherche, projets, ONGs ;

Objectif d'Aménagement N°2 : Préservation des écosystèmes et réduction des impacts des activités humaines sur l'environnement

<i>Problème/Enjeu</i>	<i>Objectifs opérationnels</i>	<i>Mesures de gestion</i>	<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Limite de performance cible</i>	<i>Responsable</i>
E06-E07-E08-E09 Dégradation des mangroves et des récifs coralliens (Envasement, ensablement, blanchiment et destruction mécanique)	2.1 Protéger les récifs coralliens, les mangroves et l'écosystème littoral ;	Mener des campagnes d’IEC, sensibilisation, conscientisation des collectivités décentralisées, des communautés locales	Nombre de séances de sensibilisation tenues ; Nombre de personnes touchées;	Diminution de 25% d'utilisation de bois de mangroves comme source d'énergie et introduction d'autres sources d'énergie alternative- Année 5	Ministère de l'Environnement - MPRH – DRPRH-ONGs, projets, Collectivités décentralisées- ;
		Préserver les mangroves intactes, Restaurer les mangroves dégradés (effectuer le reboisement de palétuviers) ;	Superficie de mangrove préservée / restaurée/reboisée	restauration de 50% de mangroves dégradés en Année 5	ONG – DREF – DRPRH – Opérateurs, communautés, CTD, projets ;
		Préserver les récifs coralliens contre piétinement et retournement de blocs)	Superficie de Récifs coralliens préservée /	Diminution de dégradation de 50% de récifs en Année 5	ONG – DREF – DRPRH – Opérateurs, communautés, CTD, projets ;
		Protéger les bassins versants pour limiter l'érosion pour les 02 régions à l'Ouest ;	Nombre de bassins versants aménagés ;	02 bassins versants protégés par région en Année 5	MEF, MINAGRI, MINEL, ONGs, projets ;
E05-E06-E07-E08-E09-E11-E12-E13	2.2 Promotion des réserves marines de pêche dans la	Améliorer la planification et la mise en œuvre des réserves marines dans les 3 régions d'intervention	Nombre de réserves marines opérationnelles ;	Superficie polluée réduite à 50% année 5 ;	MPRH, DRPRH, MEF, DREF, opérateurs, communautés

Dégradation de l'écosystème - Diminution de la production	région Boeny et Atsinanana	Promouvoir la gestion intégrée des zones côtières et marines	CRGIZC (dans les 3 régions) mis en place et opérationnels ;	CR GIZC/ région mis en place année 5	CRGIZC, MPRH, DRPRH ;
		Appuyer la gestion participative ou communautaire des réserves marines	Nombre de réserves marines impliquant les communautés locales et ou les groupements de pêcheurs ;	50% des réserves cogérés avec la communauté année 5	MEF, MPRH, operateurs, pêcheurs, ONGs
		Créer de nouvelles réserves marines et côtières dans la zone BOENY et Atsinanana (AMP)	Nombre de réserves marines/région créées	02 réserves marines créées/zone en Année 5	MEF, DREF, MPRH, DRPRH, operateurs, pêcheurs, ONGs,projets
		Développer des moyens de subsistance alternatifs	Moyens de substance développés ;	Voir projet Smartfish	PTF, ONGs, projets ;
E10-C15 Rejets d'origines diverses	2.3 Protéger l'environnement aquatique des pollutions d'origine diverses ;	Améliorer l'application décret MECIE et redynamiser la Commission Environnement-pêche	Intégration des représentants du MPRH Composition du Comité Technique d'Evaluation (CTE) révisée comprenant des représentants de la pêche ; Commission Environnement et pêche redynamisée ;	02 représentants du MPRH membres du CTE Commission environnement pêche redynamisée en année 2	ONE – MPRH – MEF – ONG Institutions de recherche ;

Objectif d'Aménagement N°3: Amélioration des conditions de travail et de vie des pêcheurs et de leurs communautés

<i>Problème/En jeu</i>	<i>Objectifs Opérationnels</i>	<i>Mesures de gestion</i>	<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Limite de performance cible</i>	<i>Responsable / Evaluation</i>
H02-H04-H07 Faible revenu et malnutrition	3.1 Améliorer des revenus des pêcheurs ;	Améliorer les infrastructures d'appui à la pêche : (Equipements de valorisation et de conservation des produits, débarcadères) ;	Nombre d'infrastructures créées ; Nombre d'acteurs desservis ;	1 débarcadère/équipements de valorisation par Commune Année 2 ; 2 par Commune Année 3 ; 3 par Commune Année 4 ; 4 par Commune Année 5 ;	MPRH – DRPRH – OP – Opérateurs
		Faire une étude de chaîne de valeur pour identifier les contraintes	rapport d'étude disponible rapport d'étude socio économique revenu des pêcheurs	01 étude disponible année 2	MPRH
		Renforcer les capacités des associations de pêcheurs en matière d'organisation, de valorisation des produits et de	Nombre de séances de formation Nombre de pêcheurs touchés	Quatre IMF de plus accordent des crédits aux pêcheurs ;	MPRH, operateurs, ONGs, projets, pêcheurs

		négociations; Renforcer les capacités des ménages de pêcheurs en matière de gestion financière (Culture de l'épargne) ;	Nombre de pêcheurs formés ; Niveau d'épargne des pêcheurs ; Niveau d'endettement des pêcheurs ;	Soutien financier par des Partenaires financiers ;	MPRH – IMF– Groupements de pêcheurs
		Sensibiliser et encourager les établissements des Micro finances à encadrer et financer les petits pêcheurs	Nombre d'établissements de micro finances impliquées dans le secteur ; Nombre de pêcheurs bénéficiant de services des IMF ;	Taux à l'exportation augmenté de 5 % en Année 2 ; 10% en Année 5	MPRH - IMF
		Négocier une convention MPRH – AMPA pour faciliter l'accès au crédit aux acteurs de la pêche ;	Nombre de crédits accordés ; Volume global des crédits accordé aux pêcheurs ; Taux de recouvrement ;	Réduction de moitié des accidents en mer	MPRH – IMF – AMPA
H01-H04 Mesures de sécurité insuffisantes pour les pêcheurs ;	3.2 Renforcer les mesures de sécurité des pêcheurs en mer ;	Former et sensibiliser les pêcheurs et groupements en matière de sécurité en mer (matériels et organisation des secours en mer) ;	Nombre d'accidents en mer ; Nombre d'embarcations équipées de matériel de sécurité adéquat ;	Octroi d'Assurance vie pour 10% des pêcheurs Année 5	MPRH – APMF- Ministère de la Communication
		Encourager les compagnies d'assurance à mettre en place un régime d'assurance-vie au profit des pêcheurs;	Nombre de Compagnie d'Assurances impliquée Nombre de pêcheurs assurés ;	Octroi d'Assurance vie pour 5% des pêcheurs Année 5	MPRH – Compagnie d'Assurances
		Améliorer l'accès des pêcheurs aux prévisions météo ;	Nombre de bulletins météo diffusés par la Radio locale ; Nombre de pêcheurs ayant accès aux prévisions météo ;	Diminution de 20% des accidents en mer	DRPRH Radio locale - Service Météo local
		Légiférer toutes les exigences de sécurité minimales au niveau des pêcheurs traditionnels ;	% de pêcheurs aux normes de sécurité ;	10% des embarcations équipées en sécurité Année 5 ;	MPRH, opérateurs, pêcheurs, ONGs ;
C12 Effet du réchauffement global de la terre et du changement climatique	3.3 Améliorer les capacités d'adaptation des pêcheurs aux changements climatiques ;	Sensibiliser les pêcheurs aux impacts du changement climatiques ;	Nombre de séances de sensibilisation ; Nombre d'émissions de sensibilisation radiophonique diffusées ; nb de groupement de pêcheurs touchés	10% Communes atteintes en Année 1 ; 12% Année 2 ; 15% Année 3 ; 17% Année 4 ; 20% Année 5 ;	Météo – Région –Média locaux ;
		Diversifier les activités économiques (AGR) des ménages	Nombre de microprojets générateurs de revenus financés et mis en œuvre	Augmentation de revenu de 5% généré par les AGR année 5 ;	MPRH – Opérateurs – Projet, pêcheurs ;
H07-Peu de considération du métier	3.4 Valoriser et Améliorer la visibilité du	Professionnalisation du métier de pêcheur traditionnel et des activités associées (formation,	Nombre de pêcheurs initiés à la professionnalisation ;	10% Année 1 ; 15% Année 2 ; 20% Année 3 ;	MPRH – Opérateurs – Projet, pêcheurs ;

de pêcheurs	métier de pêcheur ;	immatriculation des embarcations, cartes de pêcheurs, etc.)		25% Année 4 ; 30% Année 5 ;	
		Diversifier les activités économiques (AGR) des ménages	Nombre de microprojets générateurs de revenus financés et mis en œuvre;	Augmentation de revenu de 5% généré par les AGR ;	MPRH – Opérateurs – Projet, pêcheurs
		Elaborer et diffuser des supports de communication sur le métier de pêcheurs, sur les modèles de réussite et sur la contribution de la pêche à petite échelle à l'économie nationale;	Manuels de communication élaborés	documents disponibles en année 2	MPRH – Opérateurs – Projet, pêcheurs

Objectif d'aménagement N°4: Amélioration de la gouvernance de la pêcherie de poissons démersaux

<i>Problème/Enjeu</i>	<i>Objectifs Opérationnels</i>	<i>Mesures de gestion</i>	<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Limite de référence cible</i>	<i>Responsable / Evaluation</i>	
C03-C04-C05 Cadre juridique insuffisant (incomplet) ;	4.1 Compléter et mettre à jour les textes réglementaires en matière de pêche et améliorer leur application ;	Activer la ratification du Projet de Loi portant régime de la pêche et de l'aquaculture par le Parlement	loi ratifiée ;	Textes d'application élaborés 6 mois après la ratification de la loi	MPRH – Parlement	
		Elaborer les textes d'application notamment pour les poissons démersaux	textes d'application élaborés ;			MPRH – GTN EAF-NANSEN (GTN);
		Organiser des ateliers de sensibilisation et de vulgarisation des textes d'application, relatifs aux poissons démersaux, au profit des pêcheurs et autres parties prenantes, des Communes concernées	Nombre d'Ateliers réalisés Nombre de textes d'application vulgarisés ;			MPRH–projets–ONG Groupement des pêcheurs – GTN – Collectivités décentralisées ;
	4.2 faire la refonte du système de collecte des données statistiques adapté pour la pêche traditionnelle ;	Renforcer la capacité des agents responsables de la statistique	Capacité des agents responsable de la statistique renforcée ;	50% Année 2 ; 50% Année 3 ;	MPRH – ONG –Recherche – PPTF - Groupement des pêcheurs, Opérateurs ;	
		Effectuer la collecte de données ventilée par espèce ;	statistique ventilée par espèce	50% Année 2 ; 50% Année 3 ;		
		Redynamiser les services de statistiques régionaux avec obligation de résultats agrégés mensuellement	statistiques régionaux disponibles	50% Année 2 ; 50% Année 3 ;		
Réaliser une enquête de production ;		Enquête de production réalisée pour les 3 Régions ;	10% des groupements appliquent la tenue de cahier Année 1 ; 30 % Année 2, 60 % Année 3 ; 80 % Année 4 et 100 % Année 5 ;			
Former les Groupements de pêcheurs des 3 Régions sur la collecte de données		Nombre de Groupements de pêcheurs formés ;	50% Année 2, 100% Année 3 ;			
	Mettre en place une unité d'exploitation (base de données) ;	Unité d'exploitation opérationnelle ;	base de données disponible en année 3	MPRH – Institutions de recherche – ONG		
C11 non considérations	4.3 Assurer la transparence des prises de décisions	Mettre en place un système participatif /consensuel et inclusif de en matière d'exploitation des ressources démersales ;	Nombre de structures de concertation appliquant le système participatif	Participation effective des pêcheurs et autres acteurs ou opérateurs dans au	MPRH, operateurs, pêcheurs, recherche	

des différents acteurs	sur la pêche		opérationnelles ;	moins une structure de décision ;	
C136-C08-C10-E03-H05-H09-C02-Capacités institutionnelles insuffisantes	4.4 Renforcer les capacités institutionnelles	Estimer le coût de mise en œuvre chercher le financement	documents de coût disponibles financement disponible pour sa mise en œuvre ;	Document disponible en année 1	MPRH – Partenaires – ONG ;
		Améliorer les différents types de services fournis par l'administration décentralisée et centrale;	Nombre de formations/sensibilisations/supports	% pêcheurs demandant des conseils à l'administration	MPRH – DRPRH
		Renforcer les capacités humaines en gestion et recherche halieutiques ;	Effectif des chercheurs, personnels techniques et contrôleurs des pêches ;	% de gestionnaires et des chercheurs formés	Centre de recherche- MPRH-Enseignement technique – CSP
		Restructurer les Ecoles et Instituts de pêche existants	Une école créée;	école créée en année 5	MPRH- Formation technique et rurale – Ministère de l'Enseignement Technique, MENSUPRES– PTF.
		Soutenir et appuyer l'émergence et le développement de réseaux de groupements / communautés de pêcheurs ;	Nombre de réseaux ; Nombre de groupements/communautés adhérant aux réseaux ;	Au moins un réseau fonctionnel pour les 3 régions au terme de la mise en œuvre du plan ;	MPRH, Projets, PTF, pêcheurs, Operateurs ONGs.

Annexe 1: TABLEAU DES PORTEES

Catégorie	Détails
Pêcherie	Pêche démersale sur la côte ouest de Madagascar (Région Boeny : Mahajanga)
Pêcheurs impliqués	Petit échelle (traditionnel et artisanal)
Méthodes impliqués	Palangres, palangrottes, filet maillant, lignes de fond, senne de plage, harpon,...
Domaines impliqués	Plateau continental malagasy
Valeurs nécessaires pour atteindre le but	Sécurité alimentaire, emplois, entrée de devises, durabilité de la ressource
Agences/groupes primaires (ceux qui sont directement impliqués et prennent la responsabilité)	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère chargé de la Pêche (Gestion, Contrôle et Surveillance) - Organisations professionnelles - Société civile - Institutions de recherche (MEnSup et RS) - Min chargé de l'Environnement - Administration territoriale décentralisée - Organisations Régionales des Pêches
Autres agences/groupes (ceux qui sont indirectement – ou qui gèrent les aspects liés), ils ne prendront pas la responsabilité directe	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernances locales - Tourisme - Travaux publics / assainissement - Mine / pétrole - Min chargé de l'Agriculture - Min chargé de l'Emploi - Partenaires au développement - Services des douanes - Min Finances - Min santé
Calendrier	7 ans (1 à 2 ans de préparation et 5 ans de mise en œuvre / évaluations annuelles) Elaboration au niveau national et Harmonisation au niveau régional

Annexe 2 : LES ACTEURS

1- Ministère de la Pêche et des Ressources Halieutiques (MPRH)

2- Autres départements ministériels :

- Le Ministère chargé de l'Environnement a comme tâche de collaborer avec le MPRH sur l'instauration des mesures de préservation des ressources halieutiques et des habitats de ces derniers.
- Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et des Recherches Scientifiques coordonne avec le MPRH les formations des cadres et les recherches sur les ressources halieutiques.
- Le Vice-primature chargé de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation.
- Le Ministère de l'Intérieur : Toutes les demandes de collecte de produits halieutiques doivent recevoir l'avis favorable de la Région concernée avant d'être traitées au niveau du MPRH central.
- Le Ministère chargé de l'Industrie : cette collaboration touche les catégories industrielles du secteur pêche et aquaculture.
- Le Ministère chargé des Transports, pour les autorisations de navigation des embarcations et navires de pêche.

3 - Institutions de formations et de recherches :

- *L'Ecole d'Application des Sciences Techniques Agricoles (EASTA)*
- *L'Ecole Nationale d'Enseignement Maritime (ENEM)* de Mahajanga.
- *L'Ecole Supérieur des Sciences Agronomiques (ESSA)* d'Antananarivo dispense des formations des cadres supérieurs de l'Administration des pêches.
- *L'Institut halieutiques et des Sciences Marines (IHSM)* de Toliara. L'institut intervient à la fois sur la formation (formation des cadres et des techniciens supérieurs en sciences halieutiques) et sur les recherches.
- *Le Centre National de Recherche Océanographique (CNRO)* de Nosy Be.

4 - ONGs :

Quelques Organisations Non Gouvernementales œuvrant dans la protection de l'environnement intègrent, dans leurs activités, le développement de la pêche responsable. Elles travaillent souvent directement avec les communautés des pêcheurs et les initient à la gestion durable des ressources qu'ils exploitent. Parmi ces ONGs, citons la Conservation Internationale (CI), le WWF, le WCS, Blue Ventures ,Reef Doctor's ,SAGE...

5 - Groupements des opérateurs du secteur :

Sur les poissons démersaux, le seul Groupement concerné est le Groupement des Exportateurs de Produits de la Mer (GEXPROMER).

6 - Partenaires Techniques et Financiers (PTF) :

- *Japan International Cooperation Agency (JICA).*
- *Overseas Fishery Cooperation Foundation (OFCF)*
- *Food and Agriculture Organization et United Nations Development Program (FAO/PNUD).*
- *Union Européenne (UE)*
- *Banque Africaine de Développement (BAD)*
- *Agence Française de Développement (AFD).*

Annexe 3 : TABLEAU DES ENJEUX

BIEN ETRE ECOLOGIQUE

	CONTRAINTES	RAISONS	Actions de gestion proposées
	Espèces retenues ciblées		
E01	Baisse de captures des requins :	Le taux de reproduction des requins est faible alors que la ressource est très recherchée Pression du marché extérieur, valeur marchande élevée augmentation de l'effort de pêche	Elaborer PAN requins Améliorer la sélectivité des engins de pêche (études + textes) Limiter la délivrance des autorisations de collecte et de pêche (Texte)
E02	Baisse de capture des poissons et diminution de la ressource :	Augmentation de l'effort de pêche : pêche de nuit, reconversion vers la pêche, augmentation de jours en mer Compte du faible rayon d'action des pêcheurs traditionnels, tout le monde exploite les mêmes zones de pêche ce qui va mettre en jeu la durabilité de la ressource, et donc la sécurité alimentaire Utilisation de méthodes de pêche destructrices par rapport aux ressources cibles (dépeuplement),	Améliorer le système de collecte de données statistiques Prospecter de nouvelles zones de pêche Introduire des AGR : aquaculture
E03	Conflit pêche chalutière et pêche artisanale	Empiètement des zones de pêche (filets détruits + impact du chalutage sur le recrutement des stocks Bien que la pêche industrielle ait accès à des zones de pêche plus éloignées (bancs du large), si (l'effort de pêche) les prélèvements dépassent la capacité de régénération de la ressource le stock diminue Pour la pêche industrielle, niveau de risque en fonction des engins utilisés filets vs palangre	Professionaliser des pêcheurs : (Engins adéquats et techniques durables) Révision /création/sensibilisation des textes Renforcer les recensements (enquête cadre + enquête de production) Renforcer le contrôle et la mise à jour des textes
E04	Méconnaissance/ non disponibilité de l'état de stocks réels et complets et de statistiques fiables	Insuffisance collecte de données fiables (personnel, matériel et financier) Absence de système de suivi Insuffisance d'évaluation de stocks Indisponibilité des résultats de recherche	Améliorer le système de données statistiques : renforcer les enquêtes (cadre et de production), et la collecte de données périodiques Effectuer l'évaluation des stocks Valoriser les acquis en matière de recherche
	Espèces retenues (non ciblées)		
E05	Requin : Espèces protégées mais exploitation pour les ailerons => diminution de la ressource	Niveau plus élevé de la chaîne trophique dont la diminution va déséquilibrer la biomasse des niveaux inférieurs	Elaborer PAN requins Limiter la délivrance des autorisations de collecte et de pêche (Texte) Améliorer la sélectivité des engins de pêche (études + textes)

ECOSYSTEME			
Environnement marin :			
E06	Récifs : vulnérabilité accrue et lagons: envasés	Envasement / ensablement Destruction mécanique	Collaborer avec d'autres départements (Travail en amont -Défense et Restauration des Sols dans les bassins versants) Gérer avec la communauté Interdire l' extraction de récifs (collaboration avec Ministère de l'Environnement)
E07	Mangroves détériorés :Rupture du cycle biologique de certaines espèces	Envasement / ensablement Coupe / déforestation Erosion marine Infrastructures Rejets d'eaux usées et effluents industriels	Collaborer avec d'autres départements (Travail en amont -Défense et Restauration des Sols dans les bassins versants) Gérer avec la communauté
E08	Blanchissement des coraux Destruction d'habitats Diminution des ressources	Changement et aléas climatiques Pollutions Tsunami et raz de marée	Déterminer des mesures d'atténuation (résilience de l'écosystème à long terme)
Impacts provoqués par l'homme sur la pêche			
E09	Destruction d'habitats	Coupe des mangroves, retournement de blocs de récifs,	Reboiser et protéger des mangroves Protéger les récifs
E10	Rejets des industries extractives : boues et produits chimiques	Multiplication d'industries minières polluant la zone littorale et marine	Revoir la composition du CTE/EIE pour inclure des spécialistes dans le domaine de la pêche (identifier une personne spécialisée en pêche au niveau du MPRH)
Impact de la pêche sur l'écosystème			
E11	Modification des peuplements Entraîne une diminution des stocks accessibles	Effort de pêche concentré dans une zone limitée (rayon d'action des petits pêcheurs)	Etendre les zones de pêche / extension rayon d'action
E12	Modification des peuplements Diminution des stocks	Surexploitation des espèces cibles	Etendre les zones de pêche / extension rayon d'action Diversifier les produits
E13	Environnement général : Impacts non quantifiés	Optimisation de l'exploitation et veille écologique difficile en l'absence de suivi des impacts	Suivre les stocks Suivre écologiquement l'exploitation

BIEN ETRE HUMAIN (Social et Economie)

	CONTRAINTES	RAISONS	Actions de gestion proposées
H01	Sécurité en mer : Mesures de sécurité insuffisantes pour les pêcheurs	Les pêcheurs ne sont pas équipés de matériel de sécurité (gilets de sauvetage, pas de radios, ni téléphone) ; vétusté des embarcations, inadéquates. Connaissance empirique des conditions météorologiques qui n'est plus en phase avec les conséquences du changement climatique Manque de précision dans les bulletins météorologiques diffusés par la RNM	Former les pêcheurs sur la sécurité en mer Légiférer toutes les dispositions de sécurité minimales au niveau des pêcheurs traditionnels Améliorer les embarcations utilisées Faire une requête auprès du service météo pour des prévisions plus ciblées pour les zones cibles et au jour le jour Souscrire une assurance-vie auprès de compagnies d'assurance (ex : Assurance Aro dans la région Boeny moyennant de 5000ar auprès des Agriculteurs)
H02	Faible revenu et malnutrition	Mauvaise gestion, baisse des captures ; Marché aléatoire et de structure oligopsonistique (il s'agit du problèmes au niveau de la pluralité des offres par rapport aux nombres de demandes, les pêcheurs sont dominés par les collecteurs) (faible demande et offre importante) Vente des produits non garantie	Amélioration des infrastructures : (Equipements de valorisation des produits, débarcadère) Amélioration du circuit commercial Sensibilisation à la culture de l'épargne et gestion des revenus aux groupes et des femmes de pêcheurs pour assurer la sécurité alimentaire. Identifier l'effort de pêche optimal adéquate.
H03	Endettement des pêcheurs	Certains pêcheurs sont dépendants de collecteurs en termes d'achats d'équipements et de l'argent. Prisonniers du système de dépendance	Initiation des pêcheurs à la culture d'investissement autonome
H04	Accès au crédit : Manque d'accès aux systèmes de crédit institutionnel	Crise de confiance des pêcheurs due à l'instabilité des revenus (production dépendant des aléas climatique) Réticences des pêcheurs à l'épargne (crédits IMF)	Sensibiliser la culture d'épargne et la gestion des revenus
H05	Formation : Difficultés en matière de transfert de compétence (nouvelle technique de pêche) ;	La majorité des pêcheurs sont illettrés. Pêcheurs mal formes et sensibilises. Pas de centre de formation des pêcheurs. Imperméabilité des pêcheurs à force de fausses promesses des divers projets	Mettre en place des sites pilotes de formation (gtz initié à la formation des pêcheurs pour la gestion de leur revenu....) Intégrer des parties prenantes dans la conception des formations Sensibiliser au niveau éducation de base
H06	Performance : très limitée, (engin de pêche, achats d'appâts adéquats)	Surexploitation des zones de pêche Techniques de pêches inadéquates	Evaluation de stock Identification de nouvelles zones de pêche Formation en technique de pêche Appuyer les investissements dans les infrastructures et les activités de pêches (embarcations et engins).
H07	Emploi	Emploi non stable (saisonnier) – régime international	Formation pour la gestion du temps de pêche et AGR
H08	Dettes	Salaire insuffisant, ce qui entraine l'endettement des pêcheurs	Articuler toute politique de crédit avec les critères de durabilité

H09	Formation	Le coût de la formation des marins pêcheurs des pêcheries industrielles est très élevé. Pour avoir le certificat de navigation, il faut payer très cher.	Sécurité en mer
H10	Contribution au PIB	Insuffisante par rapport aux autres secteurs	Création de valeurs ajoutées (valorisation des produits, recherche de débouchés)

CAPACITE DE REUSSITE

	PROBLEMES	RAISONS	Actions de gestion proposées
MANAGEMENT			
C01	<u>Traités/Conventions</u> : Application insuffisante : - Code de conduite pour une pêche responsable - UNCLOS (convention des nations unies sur le droit de la mer)	Insuffisance de diffusion Non considération des conventions par les initiés lors des prises de décision	- Informer et diffuser les traités et conventions signées auprès des tous les acteurs.
C02	RECHERCHE : - Actions de recherche limitées	Recherche sur les poissons démersaux non prioritaire pour le secteur	- Inciter à la recherche dans le domaine de la pêche démersale - Considérer les résultats de recherche dans toute prise de décision
C03	Législation et droits d'accès Texte réglementaires Ordonnance 93/022 : - Pas de limitation de l'effort de la pêche traditionnelle	Accès libre pour la pêche traditionnelle	- Réglementer l'accès aux zones de pêche traditionnelles - Professionnaliser les pêcheurs traditionnels (formalisation des activités, formation en technique de pêche, formation en utilisation de matériels de pêche adéquats).
C04	- Décret 1455/97 organisation de la pêche maritime : Pas de spécification des espèces	Données statistiques difficilement exploitables	- Identifier un système de collecte de données statistiques approprié pour bien différencier les espèces exploitées
C05	Politiques de développement : - Inexistence de ligne directrice pour la gestion de la filière poissons démersaux	Inexistence de documents cadres pour l'exploitation des poissons démersaux	- Elaborer un document cadre pour l'exploitation des poissons démersaux
C06	Microcrédit : - Difficulté d'acquisition et de renouvellement des équipements d'exploitation	Accès aux microcrédits difficile	- Inciter les IMF à reconnaître le métier des pêcheurs - Appuyer les pêcheurs pour faciliter leur accès au crédit

CO7	Plan d'aménagement : - Absence de plan d'aménagement pour les espèces démersales	Non priorisation de l'aménagement de la pêche démersale	- Elaborer un plan d'aménagement pour la pêche démersale
	Suivi, Rapports et Publications		
C08	Statistique des pêches : - Insuffisance quantitative et qualitative de données statistiques	Pas de système de collecte de données fiables au niveau de la pêche traditionnelle	- Concevoir et mettre en œuvre un système de collecte de données statistiques adapté pour la pêche traditionnelle ventilé par espèce
C09	Evaluation des stocks : - Absence pour les poissons démersaux	Non prioritaire pour les décideurs.	- Faire l'évaluation des stocks des poissons démersaux.
C10	Ressources humaines et autres - Manque de personnel (chercheurs, techniciens spécialisés, contrôleurs des pêches) et - Insuffisance de capacité institutionnelle de gestion (formation spécialisée en halieutiques, institution nationale de recherche et de formation halieutique, structure de contrôle	- Absence de planning de recrutement - Insuffisance de volonté politique et incidence financière	- Recruter des techniciens et procéder à la réforme de l'administration en partenariat avec les institutions concernées - Créer des Ecoles et d'Instituts Supérieurs spécialisés en halieutique - Intégrer des agents de l'administration dans le système de contrôle
	CONSULTATIONS		
C11	Industries : - Non considération des différents acteurs (langue communication, représentativité insuffisante,...)	Tous les acteurs de la filière sont insuffisamment intégrés dans les structures de concertations	- Mettre en place de plate forme de concertation
	FACTEURS EXTERNES		
C12	Environnement-climat-Océanographie : - Effet du réchauffement global de la terre et du changement climatique sur la production - Catastrophe naturelle non prévisible (ex. : cyclone) affectant la distribution des ressources	Non maitrisable mais Effet directement palpable	- Eduquer les pêcheurs et communiquer sur les mesures préventives à prendre (IEC) - Déterminer des mesures d'atténuation.
C13	- Campagnes (R/V Fridtjof , Nansen ...) (avec recherche) : - Résultats disponibles mais ne sont pas exploitables	Difficulté d'accès aux résultats des campagnes	- Recommander la disponibilité des résultats exploitables des Campagnes.

C14	Activités humaines : - Destruction des zones de nurseries et habitats	- Destruction des récifs coralliens par piétinement et retournement des blocs, utilisation des engins de pêche destructeurs - Exploitation des coraux comme matériaux de construction - Défrichage des mangroves - Construction immobilières dans les zones de mangroves - Ensablement dû aux érosions	- Mettre en place des mesures de protection (éducation environnementale, sanction) - Faire les suivis écologiques - Procéder à l'aménagement des bassins versants
C15	Pollution : - Perturbation et condamnation des espèces - Destruction des habitats, altération biologique des produits	Pollution due aux déversements des hydrocarbures et aux rejets industriels (ex. Ambatovy,...)	- Mettre en place des mesures de protection (éducation environnementale, sanction) - Appliquer les réglementations adéquates - Faire les suivis écologiques
C16	Accès aux zones de pêche : - Zones de pêche non accessibles	Embarcations non adéquates	- Vulgariser des embarcations plus performantes et motorisées - Procéder à la répartition spatiale des zones de pêche